Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 octobre 2023

Convocation du 15 septembre 2023 - Secrétaire de séance : Frédéric PITEL

Procès-Verbal

Présents : Messieurs Stéphane GROS, Walter BARTH, Quentin GROS, Frédéric PITEL
Absent : M. Dominique GROS,
Absente excusée : Mme Cléa CASAGRANDE qui donne pouvoir à M. Stéphane GROS

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2023
Délibération :
Construction d'un bâtiment à vocation intergénérationnel – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE.
Informations & Questions diverses :

- Travaux d'enfouissement,
- Travaux Fibre,
- Compte-rendu AG ASA Borneval,

Approbation du compte-rendu du 22 septembre 2023 : vote à l'unanimité des présents.

Délibération :

Construction d'un bâtiment à vocation intergénérationnel – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE.

Monsieur le Maire expose :

La consultation de maitrise d'œuvre en procédure adaptée restreinte avec audition a été lancée le 25/05/2023 par le SIDEC en sa qualité de mandataire. Trois candidatures ont été reçues et analysées. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 434 666,00 € HT,
La mission de maitrise d'œuvre porte sur les éléments de mission suivants, tels que définis dans le Livre IV du Code de la Commande Publique : ESQ / APS / APD / PRO / AMT / EXE / DET / AOR.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu la délibération prise antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celle du 27/02/2023 confiant la mission de mandataire au SIDEC du Jura,
Considérant la validation du programme et l'autorisation de lancement de la consultation de maitrise d'œuvre en date du 02/05/2023,
Considérant la consultation de maitrise d'œuvre lancée en procédure adaptée restreinte avec audition le 25/05/2023 par le SIDEC en sa qualité de mandataire,
Considérant le rapport d'analyses des offres, présenté et étudié en concertation avec les représentants de la commune présents à la réunion du 05/10/2023,
Considérant les offres reçues et plus particulièrement celle de la SARL AUM ARCHITECTES (01100 OYONNAX) proposant un forfait provisoire de rémunération de 142 031,93 € HT (soit un taux d'honoraires de 9,90 % sur un coût prévisionnel des travaux estimés à 1 434 666,00 € HT),
Considérant la proposition de Monsieur le Maire de retenir l'offre de la SARL AUM ARCHITECTES (01100 OYONNAX) proposant un forfait provisoire de rémunération de 142 031,93 € HT (soit un taux d'honoraires de 9,90 % sur un coût prévisionnel des travaux estimés à 1 434 666,00 € HT,
Le Conseil Municipal :

- Décide de retenir l'offre de la SARL AUM ARCHITECTES (01100 OYONNAX) proposant un forfait provisoire de rémunération de 142 031,93 € HT,
- Prend note que le forfait provisoire de rémunération du maitre d'œuvre sera ajusté en forfait définitif à l'issue de l'approbation de l'Avant-Projet Définitif,
- Autorise le Président du SIDEC à passer et signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes,

- Délègue au Maire tous les pouvoirs dévolus à l'acheteur par le Code de la Commande Publique nécessaires à la passation et l'exécution dudit marché, y compris la passation des avenants quel que soit leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- Précise que la dépense ainsi engagée sera comprise dans l'affaire citée en référence, et s'engage à en assurer le financement.

Informations diverses & questions diverses :

- Travaux d'enfouissement :

Le transformateur sera mis en place avant cette fin d'année si les conditions météorologiques le permettent. Les raccordements se feront au printemps, les litiges sont en cours de résolution.

- Travaux Fibre,

Le litige situé secteur de La Loge a été réglé. La Sobeca prend en charge la réparation de la conduite (travaux effectués par la SUEZ).
Les bords de la chaussée communale secteur La Dalue ont été repris.
Les malfaçons restantes ont été estimées à 1 000 €. En attente de l'accord de la Sté Sobeca pour le versement à la commune de Bellecombe en dédommagement.

- Compte-rendu AG ASA Borneval,

Etude d'une possibilité de fusion avec d'autres ASA,

- Colis de fin d'année,

Le CCAS se réunira très prochainement pour commander puis distribuer les colis de fin d'année réservés aux habitants de +70 ans (8 colis « couple » + 2 « ind.»).

- Diagnostic de Performance Energétique (DPE) :

Obligatoire depuis le 01/01/2023 pour les appartements locatifs.
L'appartement de la CURE a été étudié par M. Vuillermet (cabinet d'expertise certifié), des travaux d'isolation seront à prévoir avant une prochaine location. Des demandes de subvention seront établies pour ces travaux, date limite de dépôt au 30/11/2023.
Deux propositions tarifaires ont été reçues en mairie pour les 4 appartements communaux.
Abyss Expertise : 549.50 € TTC
M. Vuillermet : 480 € TTC
L'offre de M. Vuillermet est retenue.

- Conseil d'école : mardi 10 octobre 2023

Changement des horaires de l'école. Pour donner suite à l'inscription de nouveaux élèves à l'école des Sorbiers, la tournée du bus scolaire a été modifiée et s'est allongée d'environ 20 min.

horaires actuels	Nouveaux horaires validés par le conseil d'école : glissement de 10 min le matin
Matin : 8h30-11h45 après-midi : 13h30-16h15 les élèves sont accueillis 10 min avant le début de l'école soit à 8h20 et 13h20	Matin : 8h40 - 11h55 Après-midi : 13h30-16h15 les élèves seront accueillis 10 min avant le début de l'école soit à 8h30 et 13h20

Ces nouveaux horaires s'appliqueront dès le lundi 6 novembre.
Fréquentation du centre de loisirs vacances d'été 2023 :
Juillet : Belle fréquentation entre 5 et 17 enfants (pas de jours de fermeture),
Août : Petite reprise entre 4 et 6 enfants (avec 1 jour de fermeture le 30/08 et 1 après-midi le 01/09).
Périscolaire de septembre a mi-octobre : Matin : 0 à 11 enfants / Midi : 14 à 25 enfants / Soir : 2 à 11 enfants
Augmentation des inscriptions sur le temps périscolaire. Mercredi : De 3 à 17 enfants.
Pour rappel, les coordonnées téléphoniques ou courriels sont :

École	03 84 41 61 84	ecole.les-moussieres@ac-besancon.fr
Alsh	09 60 47 53 11	moussieres.francas39@gmail.com
Sivos	09 60 47 53 11	sivos.b.lm.lm@orange.fr

- Opération Brioche de l'APEI :

Du 09 au 15 octobre 2023. La distribution se déroulera principalement vendredi 13 octobre après-midi par Mesdames MIRENOWICZ et GAUDY.

- Centre de secours Les Couloirs / Poste avancé Les Moussières : Compte-rendu réunion sur un regroupement des 2 centres : 21 septembre 2023

Etaient présents : les Maires de : Les Moussières/Bellecombe/La Pesse/Les Bouchoux, Perrier Cornet Alexandre (CDC Les Couloirs), Laurent Eloï (adjoint Les Couloirs), Grostabussiat Anthony (CDC Les Moussières) et Mallamaci Joris (commission regroupement).
La situation actuelle :
- Les Moussières : 16 pompiers en première affectation, 17 à la fin de l'année 2023 dont une demande pour intégrer le service SSSM.
Deux garages distants afin de remiser le CCRL
Pas de possibilité pour créer un espace féminin
- Les Couloirs : 6 pompiers en première affectation, quelques pistes de recrutements.
- Baisse de la disponibilité en double PO
Bilan d'activité au 31.07.2023 :
- Nombre total d'intervention : 76
- Nombre de sortie d'engins : 85
A la demande des 2 centres : la situation actuelle ne peut pas rester telle qu'elle.
Ils réclament :
- Regroupement des deux casernes sur un site.
- ou l'agrandissement du CIS les Moussières.
Pour information, l'avis général des pompiers est de créer un nouveau centre afin de pérenniser, sur le long terme, notre service de secours.
M. le Maire des Bouchoux réclame depuis la première réunion avec le SDIS, des documents sur le financement de la caserne actuelle des Couloirs et de Viry, ces documents n'ont toujours pas été reçus. M. le Maire des Bouchoux également président du SIVU, prendra directement contact avec le SDIS afin d'avancer sur ce point.
Une réunion est prévue à la mi-novembre.

- Courriel de M. Nicodème PEILLON et Mme Tess LADET :

Pour rappel, Mme Ladet et M. Peillon quitteront le logement communal au 04 novembre 2023. Ils proposent à la commune de racheter leurs mobiliers situés dans la cuisine. Les élus déclinent leur offre.

Fin de séance 21h45

M. PITEL Frédéric, secrétaire

M. Stéphane GROS, maire

MAIRIE DE BELLECOMBE 39310 - JURA

LISTE DES DELIBERATIONS

Construction d'un bâtiment à vocation intergénérationnel – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE.
Vote 5 POUR (dont 1 pouvoir), 0 CONTRE, 0 ABTENTION
M. Stéphane GROS, maire
Affichée le 13/10/2023

Procès-verbal approuvé lors du conseil municipal du 27/11/2023